

système commercial. Mais l'adhésion à cette politique n'est pas inconditionnelle et tient compte de l'évolution de la conjoncture et des besoins. Étant donné ces risques, nous avons soutenu les efforts pour un nouveau dialogue au sein du GATT et du groupe de l'ajustement positif de l'OCDE (ce dernier étant spécifiquement chargé d'examiner les interactions qui existent entre l'environnement macro-économique et le système commercial). Mais il faut reconnaître que les pressions exercées sur le système commercial à moyen et à court termes seront encore plus grandes si les politiques de régulation de la demande ne sont pas suffisamment fermes et homogènes pour entraîner l'abaissement permanent des attentes inflationnistes nécessaire à une croissance soutenue.

Tout au long de la décennie, il sera donc essentiel de redonner de la stabilité aux marchés financiers à long terme de façon à assurer que l'épargne peut être efficacement canalisée vers des investissements productifs. La récente tendance à la baisse des taux d'intérêt et la reprise observée sur le marché boursier reflètent un retour graduel à un climat de confiance. Il faudra nourrir et maintenir cette confiance. De plus, une réduction du déficit fédéral assurerait que les emprunts du gouvernement ne détournent pas de fonds du marché des capitaux et ne réalimentent pas les taux d'intérêt.

Le régime fiscal canadien est un autre grand facteur déterminant de la compétitivité internationale. Comme pour la politique monétaire, la grande orientation des actuelles politiques fiscales du gouvernement est de juguler l'inflation en réduisant les dépenses publiques, soit directement soit par des charges fiscales. Le contrôle des dépenses publiques s'accompagne de l'objectif complémentaire que constitue le maintien d'un niveau d'imposition (des sociétés et des particuliers, directe et indirecte) qui ne désavantage pas les exportateurs canadiens.

Les démocraties industrielles recourent largement aux impôts pour financer l'offre de biens et de services publics, pour modeler et façonner le niveau et la structure de l'activité économique et pour redistribuer les ressources économiques entre les diverses couches de la société. Afin de minimiser toute conséquence défavorable de l'imposition fiscale, les gouvernements en sont venus à utiliser un certain nombre de critères pour concevoir leurs régimes fiscaux. Ces critères—qui ont graduellement évolué pour refléter les influences sociales, politiques et économiques—sont notamment les principes d'équité, de neutralité, de simplicité et de certitude. Toutefois, leur application est loin d'être précise. Par exemple, il n'y a aucune mesure objective de l'équité, et il faut dresser un équilibre entre critères conflictuels.

On a suggéré que le Canada devrait appliquer un système de mesures fiscales destinées à mieux stimuler les exportations. Ce désir découle partiellement de l'impression selon laquelle le régime fiscal canadien ne favorise pas les exportations par rapport à la production destinée au marché intérieur, alors que d'autres pays le font. Il découle également en partie d'un désir d'accroître les exportations, et donc le nombre des emplois canadiens. On a suggéré à cet effet une vaste gamme de mesures possibles. Le rapport de 1979 du comité Hatch contenait par exemple un certain nombre de suggestions, alors que le rapport de 1978 du comité de deuxième niveau sur les politiques d'amélioration de la compétitivité canadienne résumait les suggestions proposées par trente groupes de travail sectoriels. Bien que chacune de ces pro-